

sité d'une collaboration entre employeurs et employés, la recommandation Freedman était une bonne chose. Les ministres, en particulier le ministre du Travail à l'époque, ont décidé qu'il était inutile de traduire ce principe dans les lois, car cette proposition n'était l'objet d'aucun désaccord.

Je songe aux antécédents familiaux du ministre des Postes; sa famille s'est montrée particulièrement éloquente lorsqu'il s'agissait de défendre de nouveaux principes et de nouvelles idées. Je pense au projet de construction du Grand Canal qui implique la dérivation du système hydrographique de tout un continent. Ces idées ont été conçues et exécutées presque entièrement par une seule personne.

• (3.00 p.m.)

Je constate, avec surprise que le ministre des Postes agit exactement de la même façon dans le cas présent. Il s'est installé dans sa tour d'ivoire, conscient de sa formation d'économiste distingué, et il a proposé aux problèmes des Postes un certain nombre de solutions qui ont sans doute remporté beaucoup de succès. C'est certainement un économiste au véritable sens du mot, mais ses solutions reflètent des opinions totalement inadaptées aux réalités politiques et à la technologie d'aujourd'hui.

Le ministre devrait songer à adapter ces solutions aux changements occasionnés par les besoins des gens. Il est très facile de mettre au point une machine capable de fonctionner huit heures par jour, car il ne faut la huiler qu'à tous les huit heures. Mais l'homme a besoin de refaire ses forces et de s'arrêter pour le repas. Le ministre des Postes a déclaré que les facteurs pourraient s'arrêter pour le repas de midi, mais qu'ils ne pourraient retourner au bureau de poste; s'ils voulaient le faire, ils devraient emprunter sur leur propre temps.

L'affaire a été déferée à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique en vue d'arriver à une décision. Pour ce faire, il faudrait connaître l'avis des gens mêlés au différend, c'est-à-dire le ministre des Postes, ses hauts fonctionnaires et les syndicats en cause. Le ministre ne l'a pas permis. Il a décidé arbitrairement que ces changements auraient lieu, coûte que coûte.

Le président du syndicat des postiers, qui a paru au réseau de télévision de Montréal, a dit des choses très intéressantes. Quand on lui a demandé si la grève serait légale, il a répondu qu'elle serait indubitablement illégale. Cette grève serait illégale au sens juridique, et pourtant les employés ne peuvent

recourir à aucune procédure pour en venir à un règlement ou faire aboutir les négociations. Ils ont suivi la seule voie qui s'offrait à eux, le renvoi de la question à la Commission des relations de travail. Ils l'ont fait à propos du différend sur les ablutions, où les employés ont eu gain de cause. Le ministère a été enjoint de procéder à certains changements. Or, qu'a-t-il fait? Il a créé un autre différend et a omis de procéder aux changements. Ainsi, que peuvent faire les employés, sinon se mettre en grève?

Le ministre a pris certaines décisions pour augmenter le tarif d'affranchissement. C'est une question de première importance. Il est intéressant de signaler que cette augmentation n'a guère provoqué de plaintes, de la part des gens jusque là favorisés par le ministère des Postes. Le ministre déclare que les organisations privées à but non lucratif qui veulent diffuser une publication à l'intention de leurs membres devraient demander à ceux-ci d'en financer le coût. A-t-on raison? Je ne puis me prononcer, car il me faudrait connaître l'apport total de ces publications au bien-être national, et je ne le connais pas. Mais je sais qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond chez nous si nous continuons à faire des exceptions pour deux publications américaines aux dépens du public canadien. Je les ai lues; elles ne renferment que de la propagande américaine, de la première à la dernière page. Il y a une courte section, il est vrai, à l'intention du consommateur canadien, mais c'est plutôt mince sous l'angle de notre progrès national.

Ce qui causera la perte du gouvernement et du ministre, ce n'est pas la hausse des tarifs postaux, mais la baisse de qualité des services. Lorsqu'il faut cinq jours à une lettre pour aller de A à B, alors qu'auparavant il ne fallait que 12 heures, c'est que quelque chose ne va pas. Je ne dis pas que la suppression de la tournée du samedi en soit la cause ni que c'est parce que le tri n'est pas effectué à deux heures du matin au lieu de l'être à quatre heures. Je ne connais rien de rien au fonctionnement des postes, mais j'ai l'impression que le ministre en connaît encore moins que moi.

J'ai pu m'entretenir avec des experts en la matière. Plus ils m'ont donné d'explications sur ce qui se passe dans les bureaux de poste, plus les choses me paraissaient confuses. En quelques minutes, ils ont essayé de m'expliquer l'opération de tri et pourquoi un employé doit payer les cartes qu'il utilise à cette fin. Tout cela me semble très compliqué et diffère un peu d'un endroit à l'autre.